

**COMMUNE DE HORBOURG-WIHR**  
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Horbourg-Wihr s'est réuni en session ordinaire dans la salle Horbourg, 7 rue des Sports à Horbourg-Wihr. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la mairie le huit décembre deux mille vingt. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le même jour.

Sous la présidence de M. Thierry STOEBNER, maire,

Membres présents :

Carole AUBEL-TOURRETTE, Jérôme AUBERT, Thierry BACH, Laurence BARBIER, Magali BERGER, Daniel BOEGLER, Martine BOEGLER, Christian DIETSCH, Bruno FERRARETTO, Roland FLORENTZ, Thierry FRUHAUF, Serge HAMM, Laurence KAEHLIN, Marie Paule KARLI, Pascale KLEIN, Philippe KLINGER, Joëlle LYET, Virginie MATHIEU, Lise OSTERMANN, Gilles PATRY, Delphine RIESS-OSTERMANN, Nathalie ROLLOT, Philippe SCHMIDT, Frédéric SIMON, Alfred STURM, Arthur URBAN.

Membres absents :

Noémie DORGLER (procuration à Joëlle LYET), Christiane ZANZI (procuration à Pascale KLEIN).

Assiste également à la séance : Régis THEBAULT, Directeur Général des Services.

En début de séance, une minute de silence est respectée en mémoire de M. Valéry Giscard D'Estaing, ancien président de la république de 1974 à 1981, décédé le 2 décembre 2020.

Le quorum étant atteint, M. le maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- |  |  |
|--|--|
| 1. <u>Désignation du secrétaire de séance</u>  | B. Salles et équipements communaux<br>C. Occupation du domaine public et marché  |
| 2. <u>Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020</u>  | D. Loyers<br>E. Divers   |
| 3. <u>Communications du Maire</u>  | <u>DCM2020-64</u> - Attribution de crédits pour 2021   |
| 3.1 – Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du CGCT | A. Service incendie<br>B. Crédits scolaires  |
| 3.2 – Autres communications  | <u>DCM2020-65</u> - Subventions et participations 2021   |
| 4. <u>Rapports des commissions et organismes extérieurs</u>  | A. Secteur scolaire<br>B. Secteur sportif<br>C. Secteur de la culture et du patrimoine<br>D. Secteur social<br>E. Divers             |
| ✓ Commission des affaires scolaires et extrascolaires – 3 novembre 2020  |  |
| ✓ Commission des sports et de la vie associative – 12 novembre 2020  |  |
| ✓ Commission de la culture et du patrimoine – 12 novembre 2020   | <u>DCM2020-66</u> Autorisation d'engagement de crédits avant le vote du budget primitif 2021   |
| ✓ Commission des finances – 30 novembre 2020   |  |
| ✓  | <u>DCM2020-67</u> Renouvellement de la convention conclue avec Colmar Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme |
| 5. <u>Délibérations</u>  |  |
| <u>DCM2020-63</u> - Fixation des tarifs pour 2021  | <u>DCM2020-68</u> Agrément d'un garde-chasse   |
| A. Cimetières  |  |

DCM2020-69 Résiliation du marché de maître d'œuvre du projet scolaire et périscolaire

6. Points divers

- ✓ Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal)

**1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Sur proposition de M. Thierry STOEBNER, maire,

*Le conseil municipal, à l'unanimité,*

**DÉSIGNE**

- ❖ Mme Carole AUBEL-TOURRETTE, 6<sup>ème</sup> adjointe au maire, comme secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

Mme Pascale KLEIN relève que le procès-verbal ne reprend pas toutes les demandes de modification qu'elle avait formulées pour les procès-verbaux antérieurs.

M. le maire répond qu'il n'a relevé qu'une seule erreur relative au nombre de voix favorables comptabilisées lors du vote de la délibération du 27 juillet relative aux subventions pour le secteur de la culture et des loisirs. Il est indiqué en effet un total de 24 voix « pour » alors que, compte tenu du fait qu'il avait quitté la salle, ce nombre était de 23. Mais cela ne change pas le sens du vote.

Pour le reste, les procès-verbaux sont conformes aux notes prises et ont été validés par le conseil municipal, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

M. le maire met le procès-verbal aux voix.

-----  
*Le conseil municipal, à l'unanimité,*

**APPROUVE**

- ❖ le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2020.

**3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

**3.1. – Décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)**

**a. Délégation en matière de marchés publics (article L. 2122-22 - 4° du CGCT)**

M. le maire informe des décisions prises en matière de marchés publics :

N°	Nature	Objet		Montant HT	Montant TTC	Attributaire	Ville	Code Postal	Date de notification
2018-05	Fourniture & services	Assurances dommages aux biens		10% de la cotisation, avenant de régularisation		GROUPAMA	DIJON	21000	10/11/2020
2018-05	Fourniture & services	Assurances flotte automobile		10% de la cotisation, avenant de régularisation		GROUPAMA	DIJON	21000	10/11/2020
2018/16	Fourniture & services	Travaux extension école des oliviers et rénovation périscolaire existant	Contrôle technique	361,00 €	433,20 €	APAVE	MULHOUSE	68180	06/11/2020
			Mission SPS	175,50 €	210,60 €				
2020-01	Fourniture & services	Marché UGAP électricité bleue		54.000€ HT annuel (prévision)		ekWateur	PARIS	75009	13/11/2020

### b. Délégation en matière de louage des choses (article L. 2122-22 - 5° du CGCT)

M. le maire informe que les contrats suivants ont été signés :

Objet	Durée/période	Loyer/redevance		Cocontractant	Code Postal	Date de signature
		Montant	Périodicité			
Convention d'occupation à titre précaire parcelles section 5 n°22, 23, 24.	1 an ferme	44,25 €	Annuelle	EARL OBERLIN	68180	19/11/2020
Convention d'occupation 12 B rue des écoles	6 ans	30,00 €	Annuelle	ASSOCIATION ARCHHIW	68180	18/11/2020

### 3.2. – Autres communications

#### a. Logements sociaux

##### ➤ Bilan triennal SRU 2017-2019 – Procédure de carence

M. le maire rappelle que par courrier daté du 17 juin 2020, le préfet du Haut-Rhin l'avait informé de l'engagement de la procédure de carence prévue par l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation à l'encontre de la commune.

Cette décision avait été prise au vu du bilan de la période triennale 2017-2019 qui faisait apparaître que si le nombre de logements sociaux créés dans la commune (155) avait dépassé l'objectif quantitatif fixé par les services de l'Etat (121), l'objectif qualitatif, qui était de créer au minimum 32 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (27 logements créés) et au maximum 31 logements en prêt locatif à usage social (39 logements créés), n'avait cependant pas été atteint.

Les services de la préfecture ont indiqué que sur proposition du préfet, les instances nationales compétentes ont émis un avis favorable à la clôture de la procédure sans prononcer la carence de la commune.

Cette décision implique que les pénalités SRU applicables à la commune pour la période triennale 2020-2022 ne seront pas majorées.

##### ➤ Délégation du droit de préemption à HHA

M. le maire informe qu'à la suite de la décision n°D2020-08 du 29 octobre 2020 portant délégation du droit de préemption à Habitat de Haute Alsace (HHA), l'office a acquis le bien sis 175 Grand'Rue, composé des parcelles cadastrées sous section 369-02 n°12 et 14, d'une superficie totale de 39.31 ares.

**b. Utilisation de la ligne budgétaire « dépenses imprévues »**

M. le maire informe que les virements de crédits budgétaires suivants ont été effectués :

- Virement de crédits n°1/2020 – Achat d'un PC pour le service police municipale

Section d'investissement - Dépenses						
Compte	Intitulé	Crédits budg. initiaux	Solde budg. Antérieur	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Crédits budg. après virement
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00 €	50 000,00 €	1 000,00 €	- €	49 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>49 000,00 €</b>
2051	Concessions et droits similaires	20 214,43 €	20 214,43 €	- €	400,00 €	20 614,43 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	45 030,69 €	45 030,69 €	- €	600,00 €	45 630,69 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>65 245,12 €</b>	<b>65 245,12 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>66 245,12 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>115 245,12 €</b>	<b>115 245,12 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>115 245,12 €</b>

- Virement de crédits n°2/2020 – Travaux acoustique réfectoire Planète Récré

Section d'investissement - Dépenses						
Compte	Intitulé	Crédits budg. initiaux	Solde budg. Antérieur	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Crédits budg. après virement
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00 €	49 000,00 €	2 700,00 €	- €	46 300,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>49 000,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>46 300,00 €</b>
21318	Autres bâtiments publics	193 419,00 €	193 419,00 €	- €	2 700,00 €	196 119,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>193 419,00 €</b>	<b>193 419,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 700,00 €</b>	<b>196 119,00 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>243 419,00 €</b>	<b>242 419,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>	<b>242 419,00 €</b>

- Virement de crédits n°3/2020 – DOMIAL : Subvention pour logements sociaux rue des Flaviens

Section d'investissement - Dépenses						
Compte	Intitulé	Crédits budg. initiaux	Solde budg. Antérieur	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Crédits budg. après virement
020	Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00 €	46 300,00 €	10 000,00 €	- €	36 300,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>46 300,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>36 300,00 €</b>
204172	Subventions équipement - Autres établissements publics - Bâtiments & installations	57 000,00 €	57 000,00 €	- €	10 000,00 €	67 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 20 - Immobilisations corporelles</b>		<b>57 000,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>67 000,00 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>107 000,00 €</b>	<b>103 300,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>103 300,00 €</b>

- Virement de crédits n°4/2020 – FPIC + Reversement taxe de séjour départementale additionnelle

Section de fonctionnement - Dépenses						
Compte	Intitulé	Crédits budg. initiaux	Solde budg. Antérieur	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Crédits budg. après virement
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000,00 €	50 000,00 €	4 000,00 €	- €	46 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>46 000,00 €</b>
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	17 500,00 €	17 500,00 €	- €	2 000,00 €	19 500,00 €
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	5 500,00 €	5 500,00 €	- €	2 000,00 €	7 500,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 014 - Atténuations de produits</b>		<b>23 000,00 €</b>	<b>23 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>73 000,00 €</b>	<b>73 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>73 000,00 €</b>

M. Christian DIETSCH demande si ces modifications budgétaires ne devraient pas faire l'objet de décisions modificatives votées par le conseil municipal.

M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint, répond que le mécanisme des lignes « Dépenses imprévues » permet justement d'effectuer des virements de crédits budgétaires sans avoir à faire voter le conseil municipal. Ces virements sont faits en toute transparence car ils font l'objet d'une information au conseil municipal.

#### c. Planning des prochaines réunions et manifestations

Les dates des prochaines réunions et manifestations ont été rappelées.

#### d. Remerciements :

M. le Maire informe que divers témoignages de reconnaissance et remerciements lui ont été adressés. Ils sont consultables en mairie.

#### e. Divers

M. le maire informe que le préfet du Haut-Rhin lui a notifié l'arrêté portant enregistrement de l'installation de stockage de marchandises par la société Polymix dans la zone d'activité. Cet arrêté signifie qu'il n'y a pas lieu de procéder à une évaluation environnementale du projet.

Il avait défendu le dossier à la préfecture mais il n'a pas été entendu. Plus rien ne s'oppose désormais au démarrage du projet.

### 4. RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

#### A. COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – 3 NOVEMBRE 2020

Rapporteur : Mme Carole AUBEL-TOURRETTE, 6<sup>ème</sup> adjointe au maire

#### B. COMMISSION DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE – 12 NOVEMBRE 2020

Rapporteur : M. Arthur URBAN, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire

#### C. COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – 12 NOVEMBRE 2020

Rapporteur : M. Arthur URBAN, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire

M. URBAN fait par ailleurs lecture de l'allocutions suivante :

« Ce week-end encore, la presse régionale évoquait à travers deux articles les difficultés rencontrées par le monde associatif, mais aussi par le monde culturel et ce depuis le premier confinement au mois de mars 2020.

Quelques chiffres au sujet du monde associatif :

- 3,3 % du PIB en France en 2019
- 12 millions de bénévoles en France en 2019, soit 16 à 17 % de la population
- Environ 2 000 000 personnes employées par des associations.

Aujourd'hui, la réalité est la suivante : ce sont 30 000 associations qui vont devoir s'arrêter dans les prochains mois, et avec elles, ce seront 60 000 personnes qui vont se retrouver sur le carreau.

Les associations sont aujourd'hui au bord du gouffre. La seule réponse que l'Etat a apporté ce sont des aides auprès des associations employeuses, mais elles ne représentent qu'une infime partie du tissu associatif. Et bien souvent encore, c'est la Bérézina pour obtenir une quelconque aide. L'Etat doit aller plus loin dans la simplification afin d'obtenir des aides !

Encore une fois, ce sont les collectivités qui se sont activées et qui ont tout fait pour accompagner les associations, comme l'a fait le conseil départemental du Haut-Rhin au printemps dernier.

Et le monde culturel ... Il est aujourd'hui, lui aussi, en grand danger ! Notre pays manque d'ambition dans ce domaine et surtout de prise en compte de l'importance de la culture, de son apprentissage et de sa transmission. Il a été annoncé la prolongation de fermeture des théâtres, cinémas, musées, ... Néanmoins, cette pandémie aura révélé la méconnaissance d'un secteur qui ne réclame pas de traitement de faveur mais simplement d'être reconnu à sa juste valeur au vu de son importance.

Pour conclure, nous sommes fiers, et je dis bien « nous », les élus du conseil municipal, de nos associations. La commune en compte un peu plus de 40. En votre nom, je les remercie pour leur dynamisme, mais aussi pour leur longévité.

Suite aux commissions du mois de novembre, il avait été débattu la question de la création d'une enveloppe financière qui permettrait de venir en aide aux associations. Il faudra y définir les modalités et les caractéristiques. Un groupe de travail de 6 personnes se constituera avec la majorité et l'opposition.

Je fais le vœu que l'Etat entende les ressentis et les inquiétudes des acteurs culturels et associatifs de notre pays. La France est riche d'associations. Elles animent nos communes, nos territoires. Elles contribuent au lien social, et sont pour les plus jeunes des facteurs d'émancipation et d'apprentissage des valeurs citoyennes telles que la solidarité, l'entraide, l'esprit d'équipe, ...

Aujourd'hui, l'Etat doit clairement faciliter l'accès aux aides dans cette période de crise, mais aussi de manière générale dans la vie courante des associations.

Oui il y a un état d'urgence sanitaire ! Oui il y a un état d'urgence environnemental ! Oui il y a un état d'urgence économique ! Mais il y a aussi depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, un état d'urgence associatif, et le monde culturel est en danger !

Nous ne pouvons pas les laisser tomber ! Réagissons, Réagissez. Je vous remercie. »

D. COMMISSION DES FINANCES – 30 NOVEMBRE 2020

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

## **5. DELIBERATIONS**

### **DCM2020-63A FIXATION DES TARIFS POUR 2021 - CIMETIERES**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----

*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE**

❖ De fixer les tarifs 2021 pour les cimetières comme suit :

	15 ans	30 ans
<b>Concession SIMPLE</b>	110 €	220 €
<b>Concession DOUBLE</b>	220 €	440 €
<b>Columbarium</b>	1 200 €	Sans objet
<b>Renouvellement columbarium</b>	600 €	

**DCM2020-63B FIXATION DES TARIFS POUR 2021 – SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE**

❖ De fixer les tarifs 2021 des salles et équipements communaux comme suit :

<b>Salle HORBOURG ou salle WIHR (mises à disposition pour mariages, fêtes de famille, réceptions, bals ...)</b>	<b>Tarifs 2021</b>
TARIF LOCAL réservé aux associations et personnes physiques ou morales domiciliées où dont le siège est à Horbourg-Wihr	160,00 €
Locations exceptionnelles aux personnes physiques et morales extérieures à la commune. (hors associations)	320,00 €
Mise à disposition à une association extérieure	180,00 €
<b>Cautions (dépôt de chèques de garantie) :</b>	
Caution "ménage" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	100,00 €
Caution "vols/perte/dégradations" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	500,00 €
Charges forfaitaires	50,00 €
Frais de gestion	30,00 €

NB : ces tarifs sont définis pour les durées suivantes :

- Salle HORBOURG : du vendredi après-midi 14h00 au lundi matin 8h30
- Salle WIHR : du vendredi après-midi 13h30 au lundi matin 9h00

<b>Salle Alfred KASTLER (Tarif par jour)</b>	<b>Tarifs 2021</b>
TARIF LOCAL réservé aux associations et personnes physiques ou morales domiciliées ou dont le siège est à Horbourg-Wihr	430,00 €
Autres utilisateurs	900,00 €
<b>Cautions (dépôt de chèques de garantie) :</b>	
Caution "ménage" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	200,00 €
Caution "vols/perte/dégradations" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	500,00 €
Charges forfaitaires	75,00 €
Frais de gestion	30,00 €

NB : Chaque association locale, membre de l'A.C.S.L. et à jour de ses cotisations, pourra bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle HORBOURG ou de la salle WIHR par année, à condition de participer aux activités organisées par l'ACSL en cours d'année. Une location gratuite exceptionnelle de la salle ALFRED KASTLER peut être accordée par le Maire sur demande pour une manifestation à caractère exceptionnel mais dans ce cas, l'association perd le bénéfice de la mise à disposition gratuite de la salle HORBOURG ou WIHR. En dehors de ce dispositif, il sera appliqué le tarif selon les barèmes ci-dessus, à l'exception des cautions (dispense pour les associations membres de l'ACSL).

<b>Salles louées sans préparatifs ni rangements (tarif par jour)</b>	<b>Tarifs 2021</b>
Salle de l'ancienne mairie de Wihr (salle Tilleuls)	100,00 € (charges comprises)
Salles d'activités n° 1 et 2 de la salle Kastler	100,00 € (charges comprises)
DOJO - Tarif local	140,00 € (charges comprises)
DOJO - Tarif extérieurs	160,00 € (charges comprises)

NB : en cas d'intervention pour préparatifs, rangement, nettoyage ..., les heures seront facturées au tarif horaire fixé par le conseil municipal pour la mise à disposition du personnel communal.

<b>Salle de la Mairie (pour formations ou autres utilisations)</b>	<b>Tarifs 2021</b>
Par demi-journée	75,00 €

<b>Stade municipal (pour utilisateur extérieur)</b>	<b>Tarifs 2021</b>
Location diurne (forfait 3 heures)	100,00 €
Location nocturne (forfait 3 heures)	200,00 €

Salle DIAPASON	Tarifs 2021
TARIF LOCAL réservé aux associations et personnes physiques ou morales domiciliées où dont le siège est à Horbourg-Wihr	10,00 € de l'heure
Autres utilisateurs	30,00 € de l'heure
Association "Les TARENTELLLES"	100,00 € par an

Location matériel audio et vidéo	Valeur à neuf	Caution (15 % de la valeur à neuf)	Tarifs 2021	
			Tarif journée (24h) en semaine	Tarif week-end*
Emetteur micro-cravate	60,98 €	9,00 €	2,00 €	5,50 €
Micro-main	91,47 €	14,00 €	2,00 €	5,50 €
Rallonge 15m	18,29 €	3,00 €	0,50 €	1,50 €
Amplificateur 120W	503,08 €	75,00 €	3,00 €	8,00 €
Console Sono Diversity	838,47 €	126,00 €	7,00 €	19,00 €
Vidéo-projecteur	936,00 €	140,00 €	70,00 €	190,00 €
Table de projection sur roulette	301,85 €	45,00 €	0,50 €	1,50 €
Ecran 2m X 2m sur pied métallique	228,67 €	34,00 €	1,00 €	3,00 €

\*(du vendredi 14h au lundi 8h) ou jour férié

Cautions	Tarifs 2021
Caution location sono complète (émetteur micro-cravate/micro main/rallonge/amplificateur/console)	227,00 €
Caution location matériel vidéo complet (vidéo-projecteur/rallonge/table/écran)	222,00 €

### DCM2020-63C FIXATION DES TARIFS POUR 2021 – DOMAINE PUBLIC ET MARCHÉ

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

#### DECIDE

❖ De fixer les tarifs 2021 comme suit :

<b>Occupation du domaine public et voies ouvertes à la circulation publique</b>	<b>Tarifs 2021</b>
Camion-vente (outillage ou autres)	135,00 € (forfait journalier)
Camion alimentaire (pizzas, poulets, paëllas ...)	20,00 € (forfait journalier)
Manifestations festives ou assimilées (fêtes, foires, marché aux puces ...)	200,00 € (forfait journalier)
Emplacement devant les commerces	100,00 € / an / mètre linéaire (tout mètre entamé étant dû)
Echafaudages, bennes, installations de chantier, tas de sable et autres - <b>Forfait par semaine</b>	
Avec autorisation	10,00 €
Sans autorisation	25,00 €
Autres cas : mètre linéaire de trottoir et par jour	
Professionnel	4,00 €
Personne privée	2,00 €

<b>Droit de place pour le marché hebdomadaire (par journée)</b>	<b>Tarifs 2021</b>
1 ml à 1,50 ml	1 €
1,51 ml à 2,50 ml	2 €
2,51 ml à 3,50 ml	3 €
3,51 ml à 4,50 ml	4 €
4,51 ml à 5,50 ml	5 €
5,51 ml à 6,50 ml	6 €
6,51 ml à 7,50 ml	7 €
7,51 ml à 8,50 ml	8 €
8,51 ml à 9,50 ml	9 €
9,51 ml à 10,50 ml	10 €

### **DCM2020-63D FIXATION DES TARIFS POUR 2021 – LOYERS**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

❖ De fixer les loyers 2021 comme suit :

LOYERS ANNUELS A MONTANTS CONSTANTS BAUX A MOYEN OU LONG TERME		
Localisation	Occupant	Loyers fixes
Etang de pêche	A.P.P. Échéance : 31.12.2048	15,24 €
Droit de pêche dans l'Ill	LA FRATERNELLE Echéance : 31.12.2025	30,00 €
Courts de tennis Rue du Rhin	A.S.P.T.T. Echéance : 30.06.2029	4,57 €
Courts de tennis Rue de l'Abattoir	A.S.P.T.T. Echéance : 30.09.2036	4,57 €
Salle Alfred Kastler Rue de Lorraine	A.C.S.L.	20,00 €
Courts de tennis Rue du Stade	A.S.P.A.L. Annuelle avec tacite reconduction	4,57 €
Foyer du stade municipal Rue du Cimetière	F.C. HORBOURG Echéance : 31.12.2048	4,57 €
Chalet des Scouts Rue de l'Abattoir	Section locale des Scouts Echéance : 21.12.2048	4,57 €
Base nautique Rue de l'Abattoir	APACH Bail en cours de signature	15,24 €
Logement Marronniers (F4) 12, rue des Ecoles	ARCHIHW Echéance : 31.01.2020	30,00 €

Loyers annuels soumis à revalorisation de 2% par an				
Localisation	Occupant	Loyers 2020	Loyers 2021	Date d'actualisation
Château d'Eau	Orange	5 616,94 €	5 729,28 €	1er août
	Bouygues Telecom	5 616,93 €	5 729,27 €	1er janvier
	FREE	6 130,00 €	6 252,60 €	1er décembre

Loyers annuels soumis à revalorisation selon l'indice du coût de la construction (ICC) du 2ème trimestre 2020				
Localisation	Occupant	Loyers 2020	Loyers 2021	Date d'actualisation
Pôle gérontologique	Département	4 473,66 €	4 597,58 €	1er janvier
Bureau de poste	LA POSTE	32 711,07 €	33 617,17 €	1er janvier
Arrêt TRACE	S T U C E	657,62 €	675,84 €	1er avril

Loyers annuels soumis à revalorisation selon l'indice du coût de la construction (ICC) du 4ème trimestre 2020				
Localisation	Occupant	Loyers 2020	Loyers 2021	Date d'actualisation
Terrain rue de Bretagne échéance 23/02/2072	PÔLE HABITAT	15,26 €	Indice non connu à ce jour	Tous les 3 ans (le 1er janvier 2021)

Loyers annuels soumis à revalorisation selon l'indice du coût de la construction (ICC) du 2ème trimestre 2021				
Localisation	Occupant	Loyers 2020	Loyers 2021	Date d'actualisation
Terrain Cours de la Scierie échéance 01/09/2049	Pôle Habitat	24,53 €	Indice non connu à ce jour	1er janvier

Loyers annuels soumis à revalorisation selon l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre 2020				
Localisation	Occupant	Loyers 2020	Loyers 2021	Date d'actualisation
<b>PLANÈTE RÉCRÉ</b> 1, cours de la Scierie + stationnement devant l'entrée Cour, jardins et aire de jeux	AGAPEJ	99 569,46 €	100 029,04 €	1er janvier
<b>Logement P. Fuchs (F4/5)</b> 8, rue du Jura + garage				
<b>Local jeunes</b> 171, Grand'Rue				
Gymnase Paul FUCHS				
Bibliothèque Paul FUCHS				
Salle informatique à Paul FUCHS				
1 salle de classe à Paul FUCHS				
1 salle de classe aux OLIVIERS				

Loyers annuels soumis à revalorisation selon l'indice des loyers commerciaux du 3ème trimestre 2020				
Localisation	Occupant	Loyer 2020	Loyer 2021	Date d'actualisation
Local commercial 1, Place de la Libération	Le Fourmet	8 131,20 €	Indice non connu à ce jour	1er janvier

Autres loyers annuels soumis à revalorisation selon l'indice des loyers commerciaux				
Localisation	Occupant	Loyer 2020	Loyer 2021	Date d'actualisation
Local commercial 43, Grand'Rue (loyer HT)	SAS 43 Grand'Rue	15 600,00 €	15 600,00 €	Tous les 3 ans (le 14 juillet 2022)

Terrain face à la déchetterie	Tarifs 2021
Location hors charges (forfait par jour d'exploitation - charges en sus)	50,00 €
Caution "nettoyage et dégradations" (y compris en cas de mise à disposition gratuite)	200,00 €

Fermages (terres agricoles)			Revalorisés selon l'indice national des fermages		
Loyers mensuels soumis à l'indice de révision des loyers du 2ème trimestre 2020			Loyers mensuels soumis à l'indice de révision des loyers du 2ème trimestre 2020		
Localisation	Loyers 2020	Loyers 2021			
<b>Logement salle Kastler (F4)</b> 9, rue de Lorraine	466,06 €	469,14 €	<b>Logement Tilleuls (F4)</b> 2, rue des Vosges Garage	<b>VACANT</b>	
<b>Logement Erables (F4)</b> 7, rue des Sports	370,56 €	373,01 €	<b>GLOXIN</b> 4, Petite rue de l'Eglise	<b>Néant</b>	
<b>Logement Erables (F3)</b> 7, rue des Sports	329,86 €	332,04 €	<b>Logement GLOXIN (F3)</b> 4, Petite rue de l'Eglise	241,67 €	243,27 €
<b>Logement Marronniers (F3)</b> 12, rue des Ecoles	373,14 €	375,60 €	<b>Logement (F4) + garage</b> 1a, rue de Riquewihr	507,41 €	510,76 €
<b>Logement Marronniers (F3)</b> 14, rue des Ecoles	395,97 €	398,58 €	<b>Logement (F4) + garage</b> 1, rue de Bretagne	483,34 €	486,53 €
<b>Logement Marronniers (F4)</b> 14, rue des Ecoles	482,27 €	485,45 €	<b>Logement (F4) + garage</b> 44, Grand' rue (Mairie)	421,96 €	424,74 €

**DCM2020-63E FIXATION DES TARIFS POUR 2021 – DIVERS**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE**

❖ De fixer les tarifs divers 2021 comme suit :

<b>Série A</b>	<b>Tarifs 2021</b>
Sortie de la nacelle par journée	320,00 €
Sortie de la camionnette par 1/2 journée	75,00 €
Tarif horaire de mise à disposition d'un agent	50,00 €

<b>Série B - Photocopies</b>	<b>Tarifs 2021</b>
Photocopie document administratif	0,18 €
A4	0,20 €

<b>Série B (suite)</b>	<b>Tarifs 2021</b>
A4 recto-verso	0,25 €
A3	0,35 €
A3 recto-verso	0,45 €
Majoration pour photocopie couleur	0,05 €
Petite affiche	2,30 €
Grande affiche	3,05 €

**DCM2020-64A ATTRIBUTION DE CREDITS POUR 2021 – SERVICE INCENDIE**Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,***DECIDE**

- ❖ De prévoir l'inscription des crédits suivants lors de la préparation du budget primitif 2021, pour le service incendie :

<b>HABILLEMENT EPI</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>Prix unité</b>	<b>Total TTC</b>
Pieces réparation casques	1	100,00 €	100,00 €
Divers (cirage + grade + médailles + pieces rangers)	1	500,00 €	500,00 €
Veste TSI	10	80,00 €	800,00 €
Pantalon TSI	10	70,00 €	700,00 €
Sweat shirt	10	30,00 €	300,00 €
Chemise F1	5	25,00 €	125,00 €
Polo manches longues	15	48,00 €	720,00 €
Polo manches courtes	15	22,00 €	330,00 €
T-shirt	15	15,00 €	225,00 €
Veste feu	3	340,00 €	1 020,00 €
Surpantalon	3	115,00 €	345,00 €
Rangers	3	230,00 €	690,00 €
Gants	20	30,00 €	600,00 €
Gants d'attaque	15	90,00 €	1 350,00 €
Ceintures	20	5,00 €	100,00 €
Veste Softshell	10	84,00 €	840,00 €
Bonnet	10	12,00 €	120,00 €
Nouvelles tenues feu (veste + surpantalon) (Report 2019)	15	1 000,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>23 865,00 €</b>

<b>SECOURISME</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>Prix unité</b>	<b>Total TTC</b>
Renouvellement consommables	1	500,00 €	500,00 €
Electrodes sous réserve d'utilisation	2	100,00 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>700,00 €</b>

<b>DIVERS + SPORT</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>Prix unité</b>	<b>Total TTC</b>
Survêtements	25	60,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 500,00 €</b>

<b>BATIMENTS</b>			
<b>DESCRIPTION</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>Prix unité</b>	<b>Total TTC</b>
Materiaux	1	500,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>500,00 €</b>

MATERIELS			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unité	Total TTC
Tenue guepes grande taille (Report 2020)	1	220,00 €	220,00 €
LDV (embout lance à incendie)	1	250,00 €	250,00 €
Caméra d'inspection	1	230,00 €	230,00 €
Caméra thermique	1	1 500,00 €	1 500,00 €
Lampe frontale	2	30,00 €	60,00 €
Seaux en métal	2	50,00 €	100,00 €
Scie sabre + lames	1	700,00 €	700,00 €
Tronçonneuse + casque + pantalon	1	1 200,00 €	1 200,00 €
Visseuse + embouts + forets	1	500,00 €	500,00 €
Pelle	2	70,00 €	140,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 900,00 €</b>

VEHICULES			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unité	Total TTC
Permis PL	1	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 500,00 €</b>

NOUVELLES RECRUES			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unité	Total TTC
Previsionnel (habillement)	8	1 500,00 €	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>12 000,00 €</b>

RENOUVELLEMENT			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unité	Total TTC
Produit guepes	1	600,00 €	600,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>600,00 €</b>

J S P			
DESCRIPTION	NOMBRE	Prix unité	Total TTC
Chemise F1	14	25,00 €	350,00 €
Tenue complete JSP	8	300,00 €	2 400,00 €
Sweet	14	25,00 €	350,00 €
Gants	30	12,00 €	360,00 €
Manuels (clés nouveau cursus) CLES INDIVIDUELLES	7	55,00 €	385,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 845,00 €</b>

TOTAL RECAPITULATIF	
HABILLEMENT EPI	23 865,00 €
SECOURISME	700,00 €
MATERIELS	4 900,00 €
DIVERS + SPORT	1 500,00 €
BATIMENTS	500,00 €
VEHICULE	1 500,00 €
NOUVELLES RECRUES	12 000,00 €
RENOUVELLEMENT	600,00 €
<b>BESOIN DU CORPS</b>	<b>45 565,00 €</b>
<b>JSP</b>	<b>3 845,00 €</b>
<b>TOTAL CREDITS 2021</b>	<b>49 410,00 €</b>

**DCM2020-64B ATTRIBUTION DE CREDITS POUR 2021 – CREDITS SCOLAIRES**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
***Le Conseil Municipal,***

**VU** les propositions de la commission des affaires scolaires et extrascolaires du 3 novembre 2020 ;

**VU** les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

**DECIDE**

- ❖ De prévoir l'inscription des crédits suivants lors de la préparation du budget primitif 2021 pour le secteur scolaire :

**1. Crédits de fournitures**

Il est décidé de maintenir un montant fixe par classe, soit 520 € pour les écoles élémentaires et 505 € pour les écoles maternelles. Ces montants sont identiques à ceux qui ont été appliqués de 2012 à 2020. A ces montants, se rajoutera un forfait de 25 € par élève présent à la rentrée de septembre 2020. Le crédit global alloué pour les fournitures de l'année civile 2021 s'élève à 22 030 €.

ECOLES	Montants 2020	2021			Montants 2021
		Demandes	Propositions des commissions scolaire et des finances		
			Calcul	TOTAL	
<b><u>Ecoles élémentaires</u></b>					
<b><u>Grpe Scolaire PAUL</u></b>					
<b><u>FUCHS</u></b>					
9 classes	10 140 €	10 140 €	9 x 520 € = 4 680 €	9 955 €	9 955 €
211 élèves			211 x 25 € = 5 275 €		
<b><u>Grpe Scolaire Les</u></b>					
<b><u>OLIVIERS</u></b>					
4 classes	4 765 €	4 800 €	3 x 520 € = 1560 €	4 565 €	4 565 €
100 élèves			1 x 505 € = 505 €		
			100 x 25 € = 2 500 €		
<b><u>Ecoles maternelles</u></b>					
<b><u>LES ERABLES</u></b>					
4 classes	4 595 €	4 470 €	4 x 505 € = 2 020 €	4 470 €	4 470 €
98 élèves			98 x 25 € = 2 450 €		
<b><u>LES LAURIERS</u></b>					
3 classes	3 290 €	3 290 €	3 x 505 € = 1 515 €	3 040 €	3 040 €
61 élèves			61 x 25 € = 1 525 €		
<b><u>TOTAL</u></b>					
20 classes	<b>22 790 €</b>	<b>22 700 €</b>		<b>22 030 €</b>	<b>22 030 €</b>
470 élèves					

## 2. Crédits d'investissement

Il est décidé d'allouer 17 759.77 € pour l'ensemble des écoles. Le détail des crédits est le suivant :

ECOLE	Montants 2020	2021				
		Demandes		Propositions commission scolaire	Propositions commission Finances	Montants 2021
		Libellés	Montants TTC			
<b>Ecoles élémentaires</b>						
<u>Grpe Scolaire Paul FUCHS</u>  9 classes 211 élèves	8 462,00 €	1 VPI salle 10 aux Marronniers	1 600,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
		1 VPI salle 6 à Paul Fuchs	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Enceinte sono portable avec micro sans fil et micro fil lecteur MP3 (USV 50, châssis ABS, batterie longue durée)	150,00 €	370,00 €	370,00 €	370,00 €
		Enceintes pour tableau VPI salle 2	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
		1 chaise de bureau (direction)	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €
		Livres BCD (reliquat 2020)			600,00 €	600,00 €
		Livres BCD		900,00 €	900,00 €	900,00 €
<b>Sous total :</b>			<b>3 690,00 €</b>	<b>6 110,00 €</b>	<b>6 710,00 €</b>	<b>6 710,00 €</b>
<u>Grpe Scolaire Les OLIVIERS</u>  4 classes 100 élèves	6 130,40 €	Tables de pique-nique extérieurs (3-4 pour l'élémentaire + 1 pour la maternelle)		750,00 €	750,00 €	750,00 €
		Hauts parleurs VPI (x 3)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Tabouret inclusif		90,00 €	90,00 €	90,00 €
		Friigo (tisanerie) (reliquat 2020)	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
		Récupérateur d'eau de pluie (reliquat 2020)	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
		Composteur (reliquat 2020)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
		Petit meuble cuisine (reliquat 2020)			50,00 €	50,00 €
		1 miroir enfant 120 x 50 (reliquat 2020 TILLEULS)			140,00 €	140,00 €
		2 canapés (reliquat 2020 TILLEULS)			240,00 €	240,00 €
		Lot de costumes de théâtre (reliquat 2020 TILLEULS)			200,00 €	200,00 €
		Matériel géométrie et numération Montessori (reliquat 2020 TILLEULS)			700,00 €	700,00 €
		Livres bibliothèque de prêt (reliquat 2020 TILLEULS)			180,00 €	180,00 €
		Livres BCD (reliquat 2020)			600,00 €	600,00 €
Livres BCD		500,00 €	500,00 €	500,00 €		
<b>Sous total :</b>			<b>720,00 €</b>	<b>2 060,00 €</b>	<b>4 170,00 €</b>	<b>4 170,00 €</b>
<b>Ecoles maternelles</b>						
<u>Les ERABLES</u>  4 classes 98 élèves	3 764,47 €	Ordinateur classe 4	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
		Radio + 8 casques + répartiteurs + rallonges électriques	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €
		Mobilier + matériel élèves handicapés (tabourets, timer ...)	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
		Matériel sportif (but foot, panier basket, gonfleur électrique)	210,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €
		3 draisiennes	180,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
		Boîtes de rangement classe 4	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
		Malle scientifique	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		1 four électrique (tisanerie) (reliquat 2020)			450,00 €	450,00 €
		1 malle scientifique (reliquat 2020)			500,00 €	500,00 €
		1 malle musicale (reliquat 2020)			500,00 €	500,00 €
		Livres BCD (reliquat 2020)			71,78 €	71,78 €
Livres BCD	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €		
<b>Sous total :</b>			<b>3 360,00 €</b>	<b>3 480,00 €</b>	<b>5 001,78 €</b>	<b>5 001,78 €</b>

ECOLES	Montants 2020	2021				
		Demandes		Proposition commission scolaire	Propositions commission Finances	Montants 2021
		Libellés	Montants TTC			
Les LAURIERS  3 classes 61 élèves	5 210,00 €	Ordinateur complet (ESIG)	1 010,99 €	1 010,99 €	1 010,99 €	1 010,99 €
		Trampoline (Décathlon)	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €
		Achat matériel + plantes + hôtel à insectes + composteur (Projet PEJ)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
		Tabouret inclusif		90,00 €	90,00 €	90,00 €
		Livres BCD (reliquat 2020)			132,00 €	132,00 €
		Livres BCD	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Sous total :			1 655,99 €	1 745,99 €	1 877,99 €	1 877,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 566,87 €</b>		<b>9 425,99 €</b>	<b>13 395,99 €</b>	<b>17 759,77 €</b>	<b>17 759,77 €</b>

### 3. Crédits d'activités

Au total, un crédit de 18 806 € est accordé selon le détail suivant :

ECOLES	Dépenses	Montants 2020	2021				
			Demandes	Propositions de la commission scolaire		Propositions commission Finances	Montants 2021
				Calcul	TOTAL		
<b>Ecoles élémentaires</b>							
<b>Grpe Scolaire PAUL FUCHS</b>							
9 classes	29 sorties piscine	3 600 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €	5 400 €
211 élèves	Transport piscine	5 140 €	5 051 €	5 051 €	5 051 €	5 051 €	5 051 €
<b>Grpe Scolaire Les OLIVIERS</b>							
4 classes	9 sorties piscine	2 400 €	1 080 €	1 080 €	1 080 €	1 080 €	1 080 €
100 élèves	Transport piscine	2 340 €	1 053 €	1 053 €	1 053 €	1 053 €	1 053 €
<b>Ecoles maternelles</b>							
<b>LES ERABLES</b>							
	9 sorties piscine	1 080 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	9 sorties patinoire	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
	Animateur sportif patinoire	270 €	270 €	270 €	270 €	270 €	270 €
4 classes	Transport piscine	1 053 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €	1 050 €
98 élèves	Transport patinoire	810 €	900 €	900 €	900 €	900 €	900 €

ECOLES	Dépenses	Montants 2020	2021				Montants 2021
			Demandes	Propositions de la commission scolaire		Propositions commission Finances	
				Calcul	TOTAL		
<b>LES LAURIERS</b>	4 sorties escalade	488 €	640 €	640 €	640 €	640 €	640 €
	Animateur sportif escalade	120 €					
	4 sorties équitation	1 128 €	1 020 €	1 020 €	1 020 €	1 020 €	1 020 €
3 classes	Transport escalade	340 €	344 €	344 €	344 €	344 €	344 €
61 élèves	Transport équitation	540 €	548 €	548 €	548 €	548 €	548 €
<b>TOTAL</b>	Entrées activités (+ animateur)	<b>9 536 €</b>	<b>9 860 €</b>		<b>9 860 €</b>	<b>9 860 €</b>	<b>9 860 €</b>
	Transport activités	<b>10 223 €</b>	<b>8 946 €</b>		<b>8 946 €</b>	<b>8 946 €</b>	<b>8 946 €</b>
		<b>19 759 €</b>	<b>18 806 €</b>		<b>18 806 €</b>	<b>18 806 €</b>	<b>18 806 €</b>

**DCM2020-65A SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021 – SECTEUR SCOLAIRE**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des affaires scolaires et extrascolaires du 3 novembre 2020 ;

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE**

❖ D'accorder les subventions suivantes au secteur scolaire pour l'exercice 2021 :

**1. Sorties scolaires et classes nature**

**Critères d'attribution des subventions :**

La commune subventionne les sorties scolaires selon les conditions et critères suivants :

➤ **Etablissements scolaires concernés :**

- Etablissement scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré (écoles maternelles et primaires) *de la commune uniquement* ;
- Collèges publics du département du Haut-Rhin, à l'exception du collège de Fortschwihr dont les élèves bénéficient déjà d'une aide financière versée par le syndicat mixte « Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr » ;

➤ **Public concerné :**

- Etablissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré : tous les élèves, y compris ceux qui ne sont pas domiciliés dans la commune ;
- Collèges : élèves domiciliés dans la commune uniquement ;

➤ **Lieux de séjour :** indéterminé ;

➤ **Conditions de séjour et de prise en charge :**

- Sorties d'une à six nuitées maximum, organisées pendant le temps scolaire ;

- Subvention calculée sur le nombre de nuitées ;
  - Subvention limitée au coût résiduel restant à la charge de la famille, compte tenu des autres aides financières versées ;
- **Montant de l'aide** : montant fixe de 13 € maximum par élève éligible et par nuitée ;
- **Conditions de versement de la subvention** :
- élèves scolarisés dans un établissement du 1<sup>er</sup> degré : subvention versée à l'organisateur (établissement ou coopérative scolaire, structure d'accueil ...)
  - élèves scolarisés dans un collège : subvention versée à la famille et non à l'organisateur ;
- **Principe général** : Les subventions telles que déterminées ci-dessus sont attribuées dans la limite des crédits ouverts au titre de l'exercice en cours.

Pour 2021, une seule sortie est prévue (école des Erables).

La subvention correspondante, déterminée selon les critères ci-dessus définis, s'établit comme suit :

ECOLES	Dépenses	Montants 2020	2021				Montants 2021
			Demandes	Propositions de la commission scolaire		Propositions Commission Finances	
				Calcul	TOTAL		
<b>Ecoles élémentaires</b>							
<u>Grpe Scolaire PAUL FUCHS</u>	63 élèves pendant 5 jours à Alter Ego	2 860 €	- €	- €	- €	- €	- €
9 classes 211 élèves							
<u>Grpe Scolaire Les OLIVIERS</u>	NEANT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
4 classes 100 élèves							
<b>Ecoles maternelles</b>							
<u>LES ERABLES</u>	72 élèves pendant 4 nuits au Rimlishof	3 744 €	3 744 €	72 élèves x 4 nuits x 13 €	3 744 €	3 744 €	3 744 €
4 classes 98 élèves							
<u>LES LAURIERS</u>	NEANT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
3 classes 61 élèves							
<b>TOTAL</b>		<b>6 604 €</b>	<b>3 744 €</b>		<b>3 744 €</b>	<b>3 744 €</b>	<b>3 744 €</b>

## 2. Subvention de transport pour activités scolaires 2021

Il est accordé un montant total de subvention de 5 600 € selon le détail suivant :

ECOLES	Dépenses	Montants 2020	2021				
			Demandes	Propositions de la commission scolaire		Propositions Commission Finances	Montants 2021
				Calcul	TOTAL		
<b>Ecoles élémentaires</b>							
<b>Grpe Scolaire PAUL</b>	Forfait	2 520 €	2 520 €	9 classes x 280 €	2 520 €	2 520 €	2 520 €
<b>FUCHS</b>							
9 classes 211 élèves							
<b>Grpe Scolaire Les</b>	Forfait	1 120 €	1 600 €	4 classes x 280 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
<b>OLIVIERS</b>							
4 classes 100 élèves							
<b>Ecoles maternelles</b>							
<b>LES ERABLES</b>	Forfait	1 120 €	1 120 €	4 classes x 280 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
4 classes							
98 élèves							
<b>LES LAURIERS</b>	Forfait	840 €	840 €	3 classes x 280 €	840 €	840 €	840 €
3 classes							
61 élèves							
<b>TOTAL</b>		<b>5 600 €</b>	<b>6 080 €</b>		<b>5 600 €</b>	<b>5 600 €</b>	<b>5 600 €</b>

## 2. Subvention de Noël 2021

Le montant alloué par élève, qui a été réévalué à 9 € en 2017 (contre 8,50 € par élève auparavant) sera versé aux coopératives scolaires respectives. Le montant global annuel alloué est estimé à 4 230 €, détaillé comme suit :

ECOLES	Montants 2020	Nombre d'élèves	2021					Propositions Commission Finances	Montants 2021
			Demande		Propositions de la commission scolaire				
			Montant par élève	TOTAL	Montant par élève	TOTAL			
<b>Ecoles élémentaires</b>									
<b>Grpe Scolaire</b> <b>PAUL FUCHS</b>	1 926 €	211	9,00 €	1 899 €	9,00 €	1 899 €	1 899 €	1 899 €	
9 classes									
<b>Grpe Scolaire</b> <b>Les OLIVIERS</b>	900 €	100	10,00 €	1 000 €	9,00 €	900 €	900 €	900 €	
4 classes									
<b>Ecoles maternelles</b>									
<b>LES ERABLES</b>	882 €	98	9,00 €	882 €	9,00 €	882 €	882 €	882 €	
4 classes									
<b>LES LAURIERS</b>	549 €	61	9,00 €	549 €	9,00 €	549 €	549 €	549 €	
3 classes									
<b>TOTAL</b>	<b>4 257 €</b>	<b>470 €</b>		<b>4 330 €</b>		<b>4 230 €</b>	<b>4 230 €</b>	<b>4 230 €</b>	

Un réajustement des montants alloués sera effectué en fonction des effectifs réellement scolarisés à la rentrée de septembre 2021, sur la base d'un montant de 9 € par élève.

#### **DCM2020-64B SUBVENTION ET PARTICIPATIONS 2021 – SECTEUR SPORTIF**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des sports et de la vie associative du 12 novembre 2020 ;  
VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

- ❖ D'accorder au secteur sportif un montant global de subventions de 20 604.85 € pour l'exercice 2021, selon le détail et les conditions ci-après annexés.

#### **DCM2020-65C SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021 – SECTEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

M. Thierry BACH et Mme Marie-Paule KARLI ont quitté la salle sans prendre part ni aux débats ni au vote de la présente délibération.

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission de la culture et du patrimoine du 12 novembre 2020 ;  
VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité*

#### **DECIDE**

- ❖ D'accorder au secteur de la culture et des loisirs un montant global de subventions de 56 134.70 € pour l'exercice 2021, selon le détail et les conditions ci-après annexés.

#### **DCM2020-65D SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021 – SECTEUR SOCIAL**

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions du conseil d'administration du CCAS du 4 novembre 2020 ;  
VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

- ❖ D'accorder les subventions suivantes au secteur social pour l'exercice 2021 :

BÉNÉFICIAIRES	Montants 2021
Groupement d'Action Sociale (personnel communal)	10 000 €
APALIB	1 500 €
APAMAD	1 500 €
Ligue départementale contre le Cancer	400 €
La MANNE Colmar	200 €
Fonds Départemental de Solidarité pour le Logement	600 €
BÉNÉFICIAIRES (suite)	Montants 2021
Club de l'Amitié	2 800 €
Foyer Espoir Colmar	400 €
Association Argile	200 €
Delta Revie 68 (12 abonnés)	200 €
Aide à la formation BAFA	2 000 €
ASAD (aide à domicile)	200 €
Restos du Cœur Colmar	200 €
APAEI St-André Cernay (2 enfants de HW)	100 €
AGIMAPAK (transport patients accueil jour La Roselière à Kunheim)	2 400 €
C.C.A.S.	13 000 €
AIDES (lutte contre le SIDA)	100 €
Banque alimentaire du Haut-Rhin	200 €
MIETTE DE PAIN Horbourg-Wihr	200 €
SEPIA (jeunes suicidaires)	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 300 €</b>

### DCM2020-65E SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021 – DIVERS

M. Daniel BOEGLER et Mme Carole AUBEL-TOURRETTE ont quitté la salle sans participer ni aux débats ni au vote de la présente délibération

Rapporteur : M. Thierry STOEBNER, maire

-----  
*Le Conseil Municipal,*

VU les propositions de la commission des finances du 30 novembre 2020 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

### DECIDE

❖ D'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

Bénéficiaires	Montants votés 2020	Demandes 2021	Propositions commission finances 2021	Montants votés 2021
Amicale des sapeurs pompiers	550,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €
Prévention Routière	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Subventions voyages (a)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Union départ. des Sapeurs Pompiers - Assur. Œuvres sociales	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
AGAPEJ (b)	630 000,00 €	616 465,00 €	535 000,00 €	535 000,00 €
ENFANCE EVEIL (b)	8 500,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €	9 300,00 €
<b>T O T A L</b>	<b>640 800,00 €</b>	<b>628 065,00 €</b>	<b>546 600,00 €</b>	<b>546 600,00 €</b>

(a) Ce montant correspond aux subventions destinées aux élèves domiciliés dans la commune pour des voyages d'études ou classes de nature organisées par les collèges publics du département du Haut-Rhin, à l'exception du collège de Fortschwihr dont les élèves bénéficient déjà d'une aide financière versée par le syndicat mixte « Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr ». La contribution est de 13,00 €/jour/élève pour des sorties d'une à 6 nuitées maximum, organisées pendant le temps scolaire.

(b) Versée mensuellement par douzièmes.

Bénéficiaires	Montants 2020	Proposition commission finances 2021	Montants votés 2021
Subvention aux associations locales pour les vins d'honneur offerts au nom de la Commune	3,20 € par personne	3,20 € par personne	3,20 € par personne

#### **DCM2020-66 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : M. le maire

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit dans ses 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> alinéas que « [...] jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Cet article prévoit également que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

En application de ces dispositions, le conseil municipal est appelé à délibérer afin de déterminer le montant et l'affectation des crédits à ouvrir sur le prochain exercice budgétaire, avant l'adoption du budget primitif de l'année 2021.

Sur une question de M. Philippe KLINGER, M. le maire précise que les aménagements prévus dans la salle du conseil municipal sont destinés à faire de cette dernière un véritable lieu de travail avec projection vidéo, amplification de voix et accès WIFI. L'enregistrement des séances ne se fera que si le conseil municipal en décide ainsi.

M. Serge HAMM demande si une consultation des riverains de la rue de la 5<sup>ème</sup> D. B. est prévue avant les travaux d'éclairage public qui y sont prévus.

M. Alfred STURM, 5<sup>ème</sup> adjoint, répond qu'il est difficile d'organiser des réunions publiques actuellement compte tenu de la situation sanitaire. Il précise que les travaux n'ont pas été engagés en décembre car l'entreprise n'était pas sûre de les terminer avant les fêtes, ce qui aurait eu pour effet de laisser des tranchées ouvertes.

-----  
**Le Conseil Municipal,**

VU le code général des collectivités territoriales, pris notamment en son article L. 1612-1 ;

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**AUTORISE**

- ❖ le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2021 les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Compte	Libellé	Affectation	Montant
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	Révision du PLU	48 000 €
20	2031	Frais d'étude	Assistance à maîtrise d'ouvrage nouveau projet scolaire	27 400 €
20	2051	Concessions et droits similaires	Licence PC ateliers	300 €
21	2135	Installations générales agencements, aménagements des constructions	Porte réserve 43 grand'Rue	4 200 €
21	2135	Installations générales agencements, aménagements des constructions	Porte de service poste	6 500 €
21	2135	Installations générales agencements, aménagements des constructions	Système projection/sonorisation salle du conseil municipal	20 500 €
21	21538	Autres réseaux	Création éclairage public rue de la 5ème D.B.	26 000 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	PC ateliers municipaux	900 €
21	2183	Matériel de bureau et informatique	Imprimante scanner ateliers	500 €
21	2184	Mobilier	Mobilier bureau mairie	1 400 €
<b>Total :</b>				<b>135 700 €</b>

**DCM2020-67 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC COLMAR AGGLOMERATION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Rapporteur : M. le maire

La commune a signé en 2015 avec Colmar Agglomération une convention par laquelle cette dernière s'est engagée à fournir une prestation de service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2020.

Cette convention a été mise en place consécutivement à l'adoption de la loi ALUR (loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) dont l'article 134 prévoyait que la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme cessait notamment pour les communes faisant partie d'un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le service instructeur de l'agglomération réalise ainsi à ce jour une prestation de service pour 18 communes de Colmar Agglomération, 20 communes de la communauté de communes Pays Rhin-

Brisach, 16 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et 8 communes de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, soit 62 communes en tout.

Le bilan de l'activité de ce service instructeur mutualisé fait notamment état :

- d'un turn-over des agents très important et des difficultés à recruter des instructeurs engendrant des retards dans la prise en charge des dossiers et par conséquent, un non-respect occasionnel des délais réglementaires ;
- d'une satisfaction globale quant au service rendu à l'exception du problème de retard précité.

En réponse, il a été proposé les évolutions suivantes :

- porter à neuf (au lieu de huit initialement) le nombre d'instructeurs ;
- revaloriser les salaires afin de fidéliser les salariés ;
- restreindre l'accueil téléphonique aux après-midis pour dégager du temps dédié à l'instruction des dossiers ;
- réévaluer l'estimation du coût moyen annuel de ce service à la charge des collectivités à 430 000 € / an (contre un coût annuel estimé à 345 000 € par an en 2015).

Il est proposé de renouveler cette convention entre la commune et Colmar Agglomération pour une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Les actes inclus dans le périmètre de la convention sont les autorisations relevant du code de l'urbanisme suivantes :

- les permis de construire,
- les permis de démolir,
- les permis d'aménager,
- les déclarations préalables avec création de surface de plancher et/ou de surface ou élément(s) taxable(s) et les déclarations préalables portant sur une division de terrain.

Les autres déclarations préalables, les certificats d'urbanisme, les autorisations de construire et d'aménager un établissement recevant du public (ERP) non incluses dans un permis de construire ou d'aménager et les demandes relatives aux enseignes ou aux publicités sont exclus de la convention et restent à la charge des communes.

Le coût de la prestation dépendra toujours de la charge financière globale annuelle du service instructeur, qui sera répercutée aux communes en fonction du nombre moyen d'actes instruits, selon les modalités prévues à l'article 5 de la convention.

Cette participation financière s'effectuera tous les ans via une retenue sur l'attribution de compensation versée à la commune par Colmar Agglomération. Elle sera mise à jour annuellement en fonction de l'évolution du nombre moyen d'actes instruits.

Pour mémoire, le coût de la prestation pour la commune s'élève en 2020 à 18 617.72 €.

Il est à noter que Horbourg-Wihr, avec une moyenne annuelle de 65.22 actes sur la période 2014-2019, est la commune dont le nombre d'actes d'urbanisme traités par le service instructeur sur l'ensemble du périmètre (hormis Colmar) est le plus élevé.

-----  
*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE**

- ❖ De conclure avec Colmar Agglomération, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, la convention de prestation de service d'instruction des autorisations d'urbanisme ci annexée ;

**AUTORISE**

- ❖ Le maire ou son représentant à effectuer toute formalité et à signer la convention ainsi que tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*NB : la convention est consultable sur demande en mairie.*

**DCM2020-68 AGREMENT D'UN GARDE-CHASSE**

Rapporteur : M. le maire

A la demande de M. Alain HUMANN (adjudicataire du lot de chasse n°1 de notre commune), la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin a communiqué à la commune son avis favorable quant à la nomination de M. Jacques SCHWARTZ en tant que garde-chasse privé.

Préalablement à l'agrément qui sera ou non délivré par M. le Préfet du Haut-Rhin, et conformément à la législation et réglementation en vigueur, le conseil municipal doit délibérer afin d'émettre son avis.

L'article 31 du cahier des charges type des chasses communales pour la période 2015-2024 applicable sur le territoire du Haut-Rhin, précise les conditions de l'agrément d'un garde-chasse particulier.

M. Jacques SCHWARTZ, né le 26/06/1967 à COLMAR et demeurant à ANDOLSHEIM est déjà garde-chasse depuis 2015. En outre, il remplit les conditions de l'article 31 du cahier des charges précité.

-----  
*Le Conseil Municipal,*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-183-0004 du 2 juillet 2014 arrêtant le cahier des charges type des chasses communales dans le Haut-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,

Vu l'avis favorable de la fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin en date du 12 octobre 2020,

Considérant que M. Jacques SCHWARTZ remplit les conditions de l'article 31 du cahier des charges des chasses communales dans le Haut-Rhin,

*Après avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE**

- ❖ D'émettre un avis favorable à l'agrément de M. Jacques SCHWARTZ en tant que garde-chasse privé du lot de chasse n°1 de la commune.

**DCM2020-69 RESILIATION DU MARCHE DE MAITRE D'ŒUVRE DU PROJET SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Rapporteur : M. le maire

Par décision du 30 juin 2020, notifiée au maître d'œuvre le 2 juillet 2020, le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de création d'un pôle maternelle et périscolaire sur le site de l'école des oliviers et de travaux d'amélioration des conditions d'accueil sur le périscolaire existant a été résilié.

Cette décision avait été prise sur le fondement de la délégation donnée au maire par le conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, compte tenu du fait que le montant de résiliation était inférieur aux seuils de procédure formalisée.

Cette délégation autorise en effet le maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, *dont les montants sont inférieurs aux seuils de procédure formalisée [...]* ».

Toutefois, dans le cadre du contrôle de légalité, la préfecture demande à la commune de faire valider cette résiliation par délibération du conseil municipal car elle considère que le montant à prendre en compte est le montant du marché au moment de sa conclusion et non de la résiliation.

Il est demandé ainsi au conseil municipal de confirmer la résiliation du marché de maître d'œuvre, dont le solde a été arrêté à 166 422.40 € TTC (pénalités et révision des prix comprises).

Mme Pascale KLEIN estime qu'il est dommage que l'avis du conseil municipal n'ait pas été demandé à l'origine. Elle s'interroge sur la nécessité de faire une nouvelle étude de définition des besoins, qui prendra du temps et engendrera des coûts supplémentaires, alors qu'une telle étude a déjà été faite par l'ADAUHR.

M. le maire répond que le débat a déjà eu lieu et que cette résiliation ne s'est pas faite en cachette, le conseil municipal ayant délibéré pour clôturer l'autorisation de programme relative à cette opération.

En ce qui concerne les études préalables, il relève que l'ancien projet avait déjà généré des surcoûts importants par rapport aux estimations initiales et que les seuils de modification maximums étaient déjà atteints alors même que le chantier n'était pas encore commencé. De plus, sa conception n'était pas satisfaisante en termes de qualité environnementale. Il souhaite aborder le nouveau projet de façon plus globale en intégrant notamment le groupe scolaire Paul Fuchs, qui n'était pas traité initialement.

Le choix de l'équipe actuelle est de penser le scolaire et le périscolaire pour les dix années à venir.

Mme Pascale KLEIN considère qu'il s'agissait d'un beau projet répondant aux normes environnementales en vigueur et qu'il aurait été possible de le conserver en l'adaptant.

M. le maire répond que ces normes seront dépassées dans 6 mois, de sorte qu'il n'était pas raisonnable de poursuivre dans cette voie. Il n'était pas possible d'adapter le projet car, outre la question du dépassement des seuils financiers, l'aspect environnemental doit être pensé dès départ, lors de la conception du projet.

M. Daniel BOEGLER, 1<sup>er</sup> adjoint, indique que l'ADAUHR sera à nouveau mandatée pour les études préalables. On ne repart pas de zéro car le travail déjà effectué nous servira. Mais le diagnostic doit être complété car la population a augmenté et il faut réadapter l'évaluation des besoins. Il confirme que les coûts estimatifs initiaux avaient été largement dépassés.

M. Philippe KLINGER rappelle que l'ADAUHR avait déjà fait une projection des besoins sur dix à quinze ans de sorte que les estimations devaient suffire. Il ajoute que selon lui la réglementation thermique 2012 est déjà excellente et qu'il suffisait d'ajouter des équipements pour améliorer le projet plutôt que de l'abandonner. Il pose par ailleurs la question de l'emplacement du futur projet.

M. le maire répond que sur l'aspect environnemental, il veut aller au-delà du minimum obligatoire. La volonté de l'équipe en place est de construire un bâtiment qui sera le moins énergivore possible. Quant à l'emplacement, il n'a pas encore été déterminé car il sera déterminé par les études.

M. Christian DIETSCH relève que le projet est remis en cause pour des raisons de mise en conformité avec des normes qui ne sont même pas encore en vigueur. On sera toujours en retard sur les normes. De plus, les besoins auraient été mal évalués : les services auraient-ils mal fait leur travail ? Les augmentations viennent des demandes prises en compte au fur et à mesure, comme par exemple le parking qui constitue une grosse partie du projet. Il ajoute que les subventions accordées seront perdues.

M. le maire réfute ce point, les subventions étant reportables sur le futur projet. De plus, il faut également prendre en compte les nouvelles subventions qui pourront être accordées au vu des meilleurs caractéristiques environnementales du nouveau projet.

Il ajoute que le fait de ne pas prévoir de parking dès le départ dans le coût du projet démontre bien que les besoins n'ont pas été globalement évalués.

Mme Delphine RIESS-OSTERMANN s'interroge, au vu des interventions qui présentent l'ancien projet comme étant bien ficelé, sur les raisons pour lesquelles le chantier n'a pas été lancé par l'ancienne équipe municipale.

M. Christian DIETSCH répond que le processus de consultation a pris du temps. Il aurait été possible d'avancer plus rapidement si on avait moins consulté. M. Daniel BOEGLER, qui était présent, peut dire où et pourquoi on a perdu du temps.

M. le maire rappelle que l'avant-projet définitif (APD) pouvait pourtant être signé fin 2019 mais que cela n'a pas été fait.

M. Christian DIETSCH répond qu'on a basculé en période électorale et que le choix a été fait de ne pas signer pour ne pas engager la future équipe.

M. le maire demande alors pourquoi il est reproché à l'équipe actuelle de ne pas le faire. Il considère qu'il y a là de la mauvaise foi.

M. Daniel BOEGLER complète en rappelant qu'à la fin de la précédente mandature, les adjoints ont été très peu tenus au courant de l'évolution du projet et du dérapage des coûts.

Par ailleurs, il rappelle qu'il a pour sa part très souvent alerté sur la nécessité de faire avancer plus vite le projet. Il cite par exemple le fait qu'il a fallu neuf mois pour décider que la synagogue ne serait pas utilisée comme salle de sport.

M. le maire demande à M. DIETSCH s'il est jamais intervenu dans ce dossier pour demander des modifications du programme.

M. Christian DIETSCH répond par la négative.

Mme Laurence BARBIER, 4<sup>ème</sup> adjointe au maire, intervient pour rappeler l'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons. La commune doit être un exemple dans ce domaine et doit absolument diminuer sa consommation d'énergie. C'est primordial aujourd'hui et il y avait mieux à faire que l'ancien projet.

-----  
***Le Conseil Municipal,***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le marché de maître d'œuvre relatif au projet de création d'un pôle maternelle et périscolaire sur le site de l'école des oliviers et de travaux d'amélioration des conditions d'accueil sur le périscolaire existant, conclu le 22 janvier 2019 pour un montant de 404 650 € HT, soit 485 580 € TTC ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2195-3 du code de la commande publique, tout marché public peut être résilié pour motif d'intérêt général ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2111-1 du même code, la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

Considérant que le projet, conçu en application de la réglementation thermique 2012 (RT2012), ne répondait pas aux exigences de performance énergétique et de baisse des consommations attendues d'un bâtiment neuf construit après 2020 et appelé à fonctionner pendant plusieurs décennies et qu'il ne répondait pas de ce fait aux objectifs de développement durables précités ;

Considérant par ailleurs que le projet prévoyait un surcoût important par rapport aux prévisions initiales en raison notamment de la nécessité de réaliser des fondations spéciales liées aux caractéristiques du sol propres au site retenu initialement ;

Considérant en outre qu'il y a lieu de repenser la localisation du projet afin de la mettre en adéquation avec le développement urbain futur de la commune et les besoins en termes de mobilité et d'interopérabilité entre les structures scolaires et périscolaires ;

Considérant que le projet initial impliquait la suppression d'un équipement sportif non remplacé sur le site du groupe scolaire les Oliviers ;

Considérant par conséquent qu'il est nécessaire, pour des raisons d'intérêt général, de ne pas poursuivre le projet et de résilier le marché de maître d'œuvre précité ;

*Après avoir délibéré, à la majorité (24 voix pour, 5 contre)*

### DECIDE

- ❖ De résilier le marché de maître d'œuvre relatif au projet de création d'un pôle maternelle et périscolaire sur le site de l'école des oliviers et de travaux d'amélioration des conditions d'accueil sur le périscolaire existant, conclu le 22 janvier 2019 ;

### CHARGE

- ❖ Le maire ou son représentant d'effectuer toute formalité et de signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 6. POINTS DIVERS

- Suite à une question de Mme Pascale KLEIN, Mme Marie-Paule KARLI, 8<sup>ème</sup> adjointe et présidente du CCAS, détaille le contenu des colis de Noël à destination des aînés. Cela représente 540 colis pour un budget identique aux autres années, soit 16 000 € environ. Il est rappelé que le repas des aînés ne bénéficiait qu'à 215 participants.

M. le maire ajoute que la solution des bons de cadeaux envisagée initialement est reportée car il aurait été compliqué techniquement de la mettre en place avant Noël. Le projet n'est pas abandonné et il sera mis en place l'année prochaine, notamment pour d'autres occasions que Noël. Il a été privilégié cette année la solution des colis constitués de denrées alimentaires issues de producteurs locaux.

- M. Serge HAMM demande ce qu'il en est de sa participation aux commissions. M. le maire répond qu'il faut effectuer une demande officielle écrite et que la décision sera prise ensuite par le conseil municipal.
- M. Christian DIETSCH revient sur l'implantation de l'entreprise Polymix. Le maire a indiqué que plus rien ne s'oppose désormais au démarrage du projet alors que le président de Colmar Agglomération avait affirmé que l'agglomération n'imposera pas l'implantation d'une entreprise sur le territoire d'une commune, si celle-ci s'y oppose.

Il ajoute que le permis qui a été délivré s'appuie sur un permis d'aménager qui a été contesté par le préfet. Il faudra de ce fait une nouvelle décision. Comment peut-il dire qu'il ne peut plus rien faire ?

M. le maire, après avoir manifesté son étonnement quant au fait que M. DIETSCH soit à la recherche d'arguments pour empêcher le projet de se réaliser, répond que d'après le préfet et Colmar Agglomération tout est conforme et toutes les autorisations ont été données. Pour contester le projet,

il aurait fallu que le permis de construire tacite de décembre 2019 soit retiré dans les 4 mois de sa délivrance (soit avril 2020), ce qui n'a pas été fait.

M. Alfred STURM, 5<sup>ème</sup> adjoint, ajoute que l'ancienne municipalité a joué la montre et que le permis a été accordé tacitement. Elle aurait pu agir mais elle n'a rien fait, préférant accepter le projet Polymix plutôt que d'autres projets qui auraient pu concerner jusqu'à neuf artisans.

De plus, des attestations ont été signées par l'ancien maire pour inclure notamment un chemin rural appartenant à la commune dans l'emprise foncière du projet, afin de permettre l'instruction du permis. Les seules possibilités étaient dès lors qu'un particulier fasse un recours.

Il ne reste plus aujourd'hui qu'à régler la question du déplacement de l'emprise du chemin rural existant et à dévoyer une canalisation d'assainissement pour que le projet se concrétise.

M. le maire précise ajoute que si Colmar Agglomération affirme ne rien imposer à la commune, la question de savoir qui paierait les pénalités qui seraient réclamées par l'entreprise en cas d'opposition au projet n'a pas non plus été réglée. Or, cela pourrait représenter plusieurs millions d'euros pour la commune, car Polymix a engagé beaucoup de frais.

Il interroge par ailleurs M. DIETSCH sur sa position quant à l'implantation de Polymix. Ce dernier répond que ce qui est important, c'est l'avis du maire actuel.

M. le maire affirme que sa position a toujours été claire sur ce point. Il réitère sa question.

M. Christian DIETSCH répond qu'il n'a aucun intérêt dans cette affaire.

M. le maire prend acte de l'absence de positionnement de M. DIETSCH.

Ce dernier indique alors qu'il n'était pas foncièrement pour ce projet.

M. le maire tire de cette réponse le constat qu'ils ne sont pas toujours opposés.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 21h20.**

## ANNEXE A LA DELIBERATION N°DCM2020-65B DU 14 DECEMBRE 2020

ASSOCIATIONS		Subventions 2020	Dépenses	Montant des Dépenses	Subvention demandée	Taux ou montant	Propositions des commissions des sports et des finances	Montants votés 2021		
<b>APP</b>		100,00 €								
<u>LICENCIES</u>			Part communale Taxe Foncière 2021				100,00 €	100,00 €		
Horbourg-Wihr :			Fonctionnement 2020	4 000 €	4 000 €	0%	- €			
%	#DIV/0!					<b>TOTAL</b>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>		
ASPTT COLMAR (tennis)		603,00 €								
<u>LICENCIES</u>	103		Jeunes licenciés (- 18 ans)	17		5,00 €	85,00 €	85,00 €		
Horbourg-Wihr :	23		Licenciés séniors (70 ans et +)	1		5,00 €	5,00 €	5,00 €		
%	22%		Part communale Taxe Foncière 2019	515 €	515 €	100%	515,00 €	515,00 €		
						<b>TOTAL</b>	<b>605,00 €</b>	<b>605,00 €</b>		
ASPTT COLMAR (danse)		841,00 €								
<u>LICENCIES</u>	752		Jeunes licenciés (- 18 ans)	89		5,00 €	445,00 €	445,00 €		
Horbourg-Wihr :	113		Licenciés séniors (70 ans et +)	1		5,00 €	5,00 €	5,00 €		
%	15%		Part communale Taxe Foncière 2020	438 €	438 €	100%	438,00 €	438,00 €		
						<b>TOTAL</b>	<b>888,00 €</b>	<b>888,00 €</b>		
<b>AS HORBOURG-WIHR</b>		11 715,20 €	Jeunes licenciés (- 18 ans)	82		5,00 €	410,00 €	410,00 €		
			Licenciés séniors (70 ans et +)	1		5,00 €	5,00 €	5,00 €		
			Remise à niveau CQPP3	233,60 €		50%	116,80 €	116,80 €		
			2 paniers basquet mobiles	598,00 €		20%	119,60 €	119,60 €		
			50ème anniversaire	5 500,00 €		20%	1 100,00 €	1 100,00 €		
			Fonctionnement U15 & U18 saison 2019/2020 (complément)	5 800,00 €	800,00 €		800,00 €	800,00 €		
			<u>Déplacements pour Compétitions</u>	<u>Nbre de déplacements</u>	<u>Nbre de véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>			
			<u>LICENCIES</u>	129	Zone 1	4	3	8,00 €	96,00 €	96,00 €
			Horbourg-Wihr :	31	Zone 2	52	3	18,00 €	2 808,00 €	2 808,00 €
			%	24%				<b>TOTAL</b>	<b>5 455,40 €</b>	<b>5 455,40 €</b>

## ANNEXE A LA DELIBERATION N°DCM2020-65B DU 14 DECEMBRE 2020

ASSOCIATIONS		Subventions 2020	Dépenses	Montant des Dépenses	Subvention demandée	Taux ou montant	Propositions des commissions des sports et des finances	Montants votés 2021		
<b>HANDBALL</b>	5 659,02 €	Jeunes licenciés (- 18 ans)		81		5,00 €	405,00 €	405,00 €		
		Accompagnateur d'équipe		257,40 €	129 €	50%	128,70 €	128,70 €		
		Entraîneur jeune Niveau 1		345,04 €	173 €	50%	172,52 €	172,52 €		
		5 accompagnateurs école arbitrage		132,72 €	66 €	50%	66,36 €	66,36 €		
		Tenues de gardiens		304,00 €	61 €	20%	60,80 €	60,80 €		
		2 tchoukballs		210,00 €	42 €	20%	42,00 €	42,00 €		
		5 ballons		70,00 €	14 €	20%	14,00 €	14,00 €		
		10 chasubles réversibles		91,00 €	18 €	20%	18,20 €	18,20 €		
		Tenues complètes pour U18		658,46 €	132 €	20%	131,69 €	131,69 €		
		PC pour secrétaire		648,00 €	324 €	0%	- €			
			<u>Déplacements pour Compétitions</u>	<u>Nbre de déplacements</u>	<u>Nbre de véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>			
<u>LICENCIES</u>	143		Zone 1	26	3	8,00 €	624,00 €	624,00 €		
Horbourg-Wihr :	43		Zone 2	42	3	18,00 €	2 268,00 €	2 268,00 €		
%	30%					<b>TOTAL</b>	<b>3 931,27 €</b>	<b>3 931,27 €</b>		
<b>CTT</b>	867,00 €	Jeunes licenciés (- 18 ans)		10		5,00 €	50,00 €	50,00 €		
		Licenciés séniors (70 ans et +)		1		5,00 €	5,00 €	5,00 €		
		40 T-Shirts + 40 shorts		1 960 €	392,00 €	20%	392,00 €	392,00 €		
		20 boîtes de balles		80 €	16,00 €	20%	16,00 €	16,00 €		
		Filet récupérateur de balle		129,90 €	25,98 €	20%	25,98 €	25,98 €		
					<u>Déplacements pour Compétitions</u>	<u>Nbre de déplacements</u>	<u>Nbre de véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>	
		Zone 1		11	1	8,00 €	88,00 €	88,00 €		
				1	2	8,00 €	16,00 €	16,00 €		
				1	3	8,00 €	24,00 €	24,00 €		
		Zone 2		15	1	18,00 €	270,00 €	270,00 €		
	3		2	18,00 €	108,00 €	108,00 €				
Zone 3		1	1	35,00 €	35,00 €	35,00 €				
		826		0,20 €	165,20 €	165,20 €				
<u>LICENCIES</u>	41					<b>TOTAL</b>	<b>1 195,18 €</b>	<b>1 195,18 €</b>		
Horbourg-Wihr :	14									
%	34%									

## ANNEXE A LA DELIBERATION N°DCM2020-65B DU 14 DECEMBRE 2020

ASSOCIATIONS		Subventions 2020	Dépenses	Montant des Dépenses	Subvention demandée	Taux ou montant	Propositions des commissions des sports et des finances	Montants votés 2021	
<b>FCH</b>		7 914,60 €	Jeunes licenciés (- 18 ans)	158		5,00 €	790,00 €	790,00 €	
			Formation 4 éducateurs U9 / U11	400		50%	200,00 €	200,00 €	
			20 ballons	200,00 €		20%	40,00 €	40,00 €	
			4 poteaux corners	170,00 €		20%	34,00 €	34,00 €	
			2 paires de gants taille 8	45,00 €		20%	9,00 €	9,00 €	
			<u>Déplacements pour Compétitions</u>	<u>Nbre de déplacements</u>	<u>Nbre de véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>		
	<u>LICENCIES</u>		299	Zone 1	1	4	8,00 €	32,00 €	32,00 €
	Horbourg-Wihr :		29	Zone 2	4	4	18,00 €	288,00 €	288,00 €
	%		10%				<b>TOTAL</b>	<b>1 393,00 €</b>	<b>1 393,00 €</b>
<b>KARATE Club</b>		4 590,00 €	Jeunes licenciés (- 18 ans)	119		5,00 €	595,00 €	595,00 €	
			Licenciés séniors (70 ans et +)	6		5,00 €	30,00 €	30,00 €	
			<u>Déplacements pour Compétitions</u>	<u>Nbre de déplacements</u>	<u>Nbre de véhicules</u>	<u>Montant par véhicule</u>	<u>MONTANTS</u>		
			Zone 1	3	2	8,00 €	48,00 €	48,00 €	
				2	3	8,00 €	48,00 €	48,00 €	
				1	4	8,00 €	32,00 €	32,00 €	
			Zone 2	2	2	18,00 €	72,00 €	72,00 €	
				1	4	18,00 €	72,00 €	72,00 €	
	<u>LICENCIES</u>		158	Zone 3	2	2	35,00 €	140,00 €	140,00 €
	Horbourg-Wihr :		44	Zone 4 (en km)	5 000		0,20 €	1 000,00 €	1 000,00 €
%	28%				<b>TOTAL</b>	<b>2 037,00 €</b>	<b>2 037,00 €</b>		
<b>BOULISTES</b>		- €	Construction du club-house	105 000 €	60 000 €	- €	- €		
<u>LICENCIES (2019)</u>	107								
Horbourg-Wihr :	35								
%	33%					<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
		5 000,00 €	REMBOURSEMENTS aux associations des frais d'occupation de salles extérieures à la commune. Sur présentation de factures acquittées. Montant global à répartir entre toutes les associations communales,				5 000,00 €	5 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>37 289,82 €</b>				<b>TOTAL</b>	<b>20 604,85 €</b>	<b>20 604,85 €</b>	

## ANNEXE A LA DELIBERATION N°DCM2020-65C DU 14 DECEMBRE 2020

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2020	DEPENSES 2021	SUBVENTIONS DEMANDEES POUR 2021	TAUX DE SUBVENTION RETENU	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS CULTURE/ PATRIMOINE ET FINANCES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	OBSERVATIONS	
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	Commémorations Achats de plaques, gerbes, médailles ...	450 €				450,00 €	450,00 €	Forfait	
<b>MEMBRES</b>									38
Horbourg-Wihr :									33
%									87%
<b>DONNEURS DE SANG</b>	Don	500 €				500,00 €	500,00 €	Forfait	
<b>UNION CHORALE</b>	Partitions	60,00 €	300 €	60 €	20%	60,00 €	60,00 €	Sur présentation de factures ou de justificatifs	
	20 cravates	52,00 €			20%	- €	- €		
	200 gobelets réutilisables	55,00 €			20%	- €	- €		
<b>MEMBRES (2019)</b>	52	Frais de direction	1 320,00 €	4 000 €	1 320 €	33%	1 320,00 €		1 320,00 €
Horbourg-Wihr :	13	5 formations vocales	136,95 €			33%	- €		- €
%	25%		1 623,95 €				1 380,00 €		1 380,00 €
<b>PAROISSE PROTESTANTE</b>	Subvention de fonctionnement	2 808,00 €				2 808,00 €	2 808,00 €	Forfait versé par 1/4 à la fin de chaque trimestre	
<b>PAROISSE CATHOLIQUE</b>	Subvention de fonctionnement	2 808,00 €				2 808,00 €	2 808,00 €	Forfait versé par 1/4 à la fin de chaque trimestre	
	Tonnelle	200,91 €			20%	- €	- €		
	6 garnitures	118,94 €			20%	- €	- €		
	Afficheur de cantiques	746,33 €			20%	- €	- €		
			3 874,18 €				2 808,00 €	2 808,00 €	
<b>ARGENTOVARIA</b>	Subvention de fonctionnement	4 905,00 €	4 925,00 €	4 925 €	100%	4 925,00 €	4 925,00 €	Sur présentation de factures ou de justificatifs	
<b>MEMBRES (2019)</b>									40
Horbourg-Wihr :									
%									20%
	Concert Nouvel An	2 880,00 €	3 750,00 €	3 750 €	100%	3 750,00 €	3 750,00 €		
		7 785,00 €				8 675,00 €	8 675,00 €		

## ANNEXE A LA DELIBERATION N°DCM2020-65C DU 14 DECEMBRE 2020

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2020	DEPENSES 2021	SUBVENTIONS DEMANDEES POUR 2021	TAUX DE SUBVENTION RETENU	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS CULTURE/ PATRIMOINE ET FINANCES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	OBSERVATIONS
<b>LE VALLON</b> (+ de 150 membres dont 90% de H-W)	Travaux d'entretien, de mise aux normes de sécurité et d'économie d'énergie	30 000,00 €						
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>	Fonctionnement	20 000,00 €		25 000 €		25 000,00 €	25 000,00 €	Versée sur présentation de justificatifs
	Entretien des instruments			600 €	0%	- €		
	<b>MEMBRES (2019)</b> 50	Musique en V	2 100 €	500 €		500,00 €	500,00 €	
	Horbourg-Wihr : 24	Coup de pouce		2 000 €	400 €		400,00 €	
% 48%						25 900,00 €	25 900,00 €	
<b>ACSL</b>	Estivales d'Epona	2 000,00 €		2 000 €	100%	2 000,00 €	2 000,00 €	Montants forfaitaires, sur présentation des bilans des manifestations réalisant un bénéfice inférieur à 2 000 €,
	Fête de la musique	2 000,00 €		2 000 €	100%	2 000,00 €	2 000,00 €	
	14 juillet	2 000,00 €		2 000 €	100%	2 000,00 €	2 000,00 €	
	Saint-Nicolas	2 000,00 €		2 000 €	100%	2 000,00 €	2 000,00 €	
	30 garnitures	611,70 €				- €		Versée sur présentation de factures
	2 remorques	500,00 €				- €		
	2 tonelles	377,38 €	2 321,45 €		20%	464,29 €	464,29 €	
	2 tentes		8 047,06 €		20%	1 609,41 €	1 609,41 €	
		9 489,08 €				10 073,70 €	10 073,70 €	
<b>ARCHIHW</b>	Réimpression ACTES 1		7 000 €		20%	1 400,00 €	1 400,00 €	Versée sur présentation de justificatifs
<b>MEMBRES</b> 84	Toiles pour tonnelles		1 200,00 €		20%	240,00 €	240,00 €	
Horbourg-Wihr : % 0%						1 640,00 €	1 640,00 €	
<b>LA CROCHE CHŒUR</b>								
<b>MEMBRES</b> 26	Concert du 20ème anniversaire		3 700,00 €	2 500 €	0%	- €		
Horbourg-Wihr : % 19%	(entrée payante)					- €		

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°DCM2020-65C DU 14 DECEMBRE 2020**

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2020	DEPENSES 2021	SUBVENTIONS DEMANDEES POUR 2021	TAUX DE SUBVENTION RETENU	PROPOSITIONS DES COMMISSIONS CULTURE/ PATRIMOINE ET FINANCES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	OBSERVATIONS
<b>Associations Pèlerinage Tambov</b>	Participation de Mlle Mélanie SORG aux travaux de maintenance des lieux en août 2021		2 470 €			500,00 €	500,00 €	Versée sur présentation de justificatifs
<b>Associations sollicitées par la Commune</b>	Animation de manifestations organisées par la Commune	1 400 €		1 400 €		1 400,00 €	1 400,00 €	140 € par manifestation
<b>TOTAL</b>		<b>77 930,21 €</b>				<b>56 134,70 €</b>	<b>56 134,70 €</b>	

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. Désignation du secrétaire de séance DCM2020-64 - Attribution de crédits pour 2021  
A. Service incendie  
B. Crédits scolaires
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020 DCM2020-65 - Subventions et participations 2021  
A. Secteur scolaire  
B. Secteur sportif  
C. Secteur de la culture et du patrimoine  
D. Secteur social  
E. Divers
3. Communications du Maire  
3.1 – Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L. 2122-22 du CGCT  
3.2 – Autres communications
4. Rapports des commissions et organismes extérieurs  
✓ Commission des affaires scolaires et extrascolaires – 3 novembre 2020  
✓ Commission des sports et de la vie associative – 12 novembre 2020  
✓ Commission de la culture et du patrimoine – 12 novembre 2020  
✓ Commission des finances – 30 novembre 2020
5. Délibérations  
DCM2020-63 - Fixation des tarifs pour 2021  
A. Cimetières  
B. Salles et équipements communaux  
C. Occupation du domaine public et marché  
D. Loyers  
E. Divers
- DCM2020-66 Autorisation d'engagement de crédits avant le vote du budget primitif 2021
- DCM2020-67 Renouvellement de la convention conclue avec Colmar Agglomération pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- DCM2020-68 Agrément d'un garde-chasse
- DCM2020-69 Résiliation du marché de maître d'œuvre du projet scolaire et périscolaire
6. Points divers  
✓ Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal)

**TABLEAU DES SIGNATURES**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
STOEBNER Thierry	Maire		
BOEGLER Daniel	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire		
KAEHLIN Laurence	2 <sup>ème</sup> adjointe au Maire		
URBAN Arthur	3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire		
BARBIER Laurence	4 <sup>ème</sup> adjointe au Maire		
STURM Alfred	5 <sup>ème</sup> adjoint au Maire		
AUBEL-TOURRETTE Carole	6 <sup>ème</sup> adjointe au Maire		
BACH Thierry	7 <sup>ème</sup> adjoint au Maire		

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
KARLI Marie-Paule	8 <sup>ème</sup> adjointe au Maire		
LYET Joëlle	Conseillère municipale déléguée		
AUBERT Jérôme	Conseiller municipal		
BERGER Magali	Conseillère municipale		
BOEGLER Martine	Conseillère municipale		
DIETSCH Christian	Conseiller municipal		
DORGLER Noémie	Conseillère municipale	<b>Procuration à Joëlle LYET</b>	
FERRARETTO Bruno	Conseiller municipal		
FLORENTZ Roland	Conseiller municipal		
FRUHAUF Thierry	Conseiller municipal		
HAMM Serge	Conseiller municipal		
KLEIN Pascale	Conseillère municipale		
KLINGER Philippe	Conseiller municipal		
MATHIEU Virginie	Conseillère municipale		
OSTERMANN Lise	Conseillère municipale		
PATRY Gilles	Conseiller municipal		
RIESS-OSTERMANN Delphine	Conseillère municipale		
ROLLOT Nathalie	Conseillère municipale		
SCHMIDT Philippe	Conseiller municipal		
SIMON Frédéric	Conseiller municipal		
ZANZI Christiane	Conseillère municipale	<b>Procuration à Pascale KLEIN</b>	

